



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape obligatoire du cycle budgétaire. Il s'impose aux Communes dans un délai de deux mois précédant le vote du budget conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'article 107 de la loi « NOTRe » du 7 août 2015 et son décret d'application en date du 24 juin 2016 prévoient de rendre public le rapport d'orientation budgétaire. Il doit faire l'objet d'une publication sur le site Internet de la Commune à destination des citoyens.

Ce débat s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires principales, l'évolution des taux de fiscalité, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette de la Commune.

Ce débat permet au Conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui détermineront les priorités du budget primitif. Il est aussi l'occasion d'informer les élus de l'évolution de la situation financière de la Commune et des perspectives à venir.

Une note explicative de synthèse doit être remise aux membres de l'assemblée délibérante en vue du DOB, au minimum 5 jours avant la réunion de cette assemblée.

Une délibération devra avoir lieu afin de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir la collectivité d'un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Le présent document fait office de note explicative de synthèse remis aux membres de l'assemblée délibérante en vue du Débat d'Orientation Budgétaire.

I - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL, EUROPÉEN ET NATIONAL

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), la croissance mondiale devrait s'établir à 3,7 % en 2018 et 2019.

Dans la zone Euro, les perspectives d'évolution ont été revues à la baisse avec une progression du PIB qui devrait s'établir à + 2% pour 2018 et +1,9 % pour 2019. Les économistes constatent une reprise de l'inflation en 2018 avec une poursuite en 2019, bien que de manière plus modérée.

En France, la croissance a été de + 2,2% en 2017. Mais l'embellie ne sera vraisemblablement que de courte durée, car l'OCDE évalue la progression du PIB français à + 1,7 % en 2018 et 2019.

Principales hypothèses économiques associés à la LF 2019 :

Le gouvernement a bâti la loi de finance (LF) avec une hypothèse de croissance en 2018 et 2019 de 1,7%.

➤ Maintien des objectifs inscrits dans la LPFP 2018-2022 :

Le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) pour 2018-2022 fixe une série d'objectifs et confirme que les collectivités locales vont devoir composer avec un cadre budgétaire de plus en plus encadré.

✓ **Article 3 PLPFP 2018-2022 : Réduction de la dette publique**

L'objectif fixé dans la loi de programmation se traduira par une diminution importante de la part des collectivités territoriales dans la dette publique totale : de 8,6 % aujourd'hui, elle ne devra représenter que 5,4% en 2022.

✓ **Articles 29 PLPFP 2018-2022 : Maîtrise de la dépense publique**

La contribution à l'effort ne consiste pas en une baisse des dotations, mais à une moindre hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités, par rapport à l'évolution tendancielle d'ici 2022.

Elle serait de +1,2 % en valeur par an, budgets annexes compris.

En application de cette politique, l'État a signé en 2018 des contrats financiers avec 230 collectivités, dont 120 Communes.

Les principales dispositions 2019 pour les collectivités locales :

Globalement, la loi de finances pour 2019, présentée le lundi 24 septembre au Conseil des ministres, ne prévoit pas de bouleversements majeurs pour les collectivités mais procède à différents ajustements en vue de la loi dédiée à la réforme fiscale, attendue au printemps. Comme promis par le gouvernement en contrepartie des contrats financiers, les dotations resteront stables. Il s'agit d'une stabilité en euros constants, c'est-à-dire que certaines collectivités verront leurs dotations diminuer au profit d'autres collectivités.

➤ **SUPPRESSION DE LA TAXE HABITATION :**

Votée dans le cadre du projet de loi de finances 2018, la baisse de la taxe d'habitation va se poursuivre en 2019 avec une nouvelle étape de trois milliards d'euros, appliquée à 80% des foyers assujettis à cet impôt.

Une troisième baisse, d'un montant équivalent, est d'ores et déjà programmée en 2020.

Ce sera donc 17 millions de foyers concernés qui ne paieront plus de taxe d'habitation. Les 20% de ménages les plus aisés, pour l'instant exclus du dispositif, seront eux aussi concernés en 2021, l'objectif étant une disparition pure et simple de cet impôt en 2021.

Le coût global de l'opération est estimé à 20 milliards d'euros. Le gouvernement s'est engagé à compenser à l'euro près la perte de recettes des collectivités locales via un mécanisme de dégrèvement au moins jusqu'en 2020, ce qui met les collectivités dans une situation forte d'insécurité financière, en sus de la perte potentielle de marge de manœuvre fiscale.

À ce jour, les collectivités ne disposent donc que des pistes de réflexion dévoilées via le rapport de la mission Richard/Bur du printemps dernier (transfert de fiscalité d'une collectivité à une autre, transfert d'une partie d'un impôt national...).

➤ **STABILITÉ DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) ET REVALORISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (DSR)**

Depuis 2014, la Commune poursuit sa stratégie financière de maintien des niveaux d'épargne, ceux-ci permettant dès lors de financer pour partie les programmes d'investissements.

En 2017, pour la première fois, l'exercice budgétaire a été déficitaire en fonctionnement. Il s'agit du résultat d'une baisse importante et très rapide de nos recettes, en particulier celles provenant de l'État. Nous avons dû prendre des dispositions pour 2018.

En plus du travail important sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, travail déjà engagé par les services communaux, le Conseil municipal a choisi d'augmenter les taux de fiscalité de façon raisonnée. Cette démarche avait pour objectif d'améliorer nos taux d'épargne, si importants pour l'avenir de la Commune

Ce dernier objectif implique de nous interroger en permanence sur l'adaptation de nos actions aux besoins des habitants, sur leur efficacité, leur efficience, leur pertinence afin d'améliorer continuellement la performance de nos politiques publiques et de répondre en parallèle aux enjeux de notre stratégie financière.

1) ANALYSE DU FONCTIONNEMENT

➤ LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors exceptionnelles) :

	2014	2015	2016	2017	Prévi 2018
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 700 860	7 883 947	7 872 657	7 944 239	8 227 989
Evolution en %	3,51%	2,38%	-0,14%	0,91%	3,57%

La hausse 2018 des dépenses réelles de fonctionnement s'explique de la manière suivante sur les différents chapitres :

	2014	2015	2016	2017	Prévi 2018
Charges à caractère général (chap 011)	2 300 067	2 246 150	2 254 620	2 215 308	2 218 400
Evolution en %	-1,25%	-2,34%	0,38%	-1,74%	0,14%

En 2018 comme les années précédentes, les services de la Commune de CANÉJAN ont engagé une démarche d'achat active afin de limiter les hausses des dépenses courantes tout en maintenant le même niveau de services rendu à la population. Cela se traduit ainsi par une stagnation des dépenses du chapitre 011.

	2014	2015	2016	2017	Prévi 2018
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	4 398 060	4 503 177	4 544 520	4 596 667	4 844 983
Evolution en %	6,10%	2,39%	0,92%	1,15%	5,40%

En 2018, les dépenses de personnel ont évolué de manière plus importante que les années précédentes. Plusieurs raisons à cette augmentation :

– la mise en œuvre d'une indemnité compensatrice de la hausse Généralisée (CSG) pour les agents publics, fonctionnaires et contractuels

– Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), qui tient compte de l'évolution des carrières des agents, auquel se combinent les effets du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR). Ce dernier a pour conséquence une modification des grilles de rémunération indiciaire des agents et des déroulés de carrière, dont l'impact sur le budget RH est estimé par certains économistes de l'ordre de 1,2 à 1,9 %,

– L'indisponibilité des agents : les arrêts maladie ont été plus importants en 2018 qu'en 2017 (maladie ordinaire, accidents du travail et maladie professionnelle) et ont principalement affecté des services en lien direct avec la population, nécessitant le remplacement des absents. Le début d'année a été marqué par une forte prévalence des maladies saisonnières. Enfin, le personnel est vieillissant et plus fragile sur des métiers à fortes contraintes physiques.

	2014	2015	2016	2017	Prévi 2018
Contingents et participations obligatoires (art 655)	88 255	88 785	89 673	90 390	91 402
Evolution en %	0,69%	0,60%	1%	0,80%	1,12%

La Commune de CANÉJAN voit son versement Service Défense Incendie Secours augmenter comme chaque année.

	2014	2015	2016	2017	Prévi 2018
Subventions versées (art 657)	650 431	649 193	650 373	657 344	678 100
Evolution en %	4,25%	-0,19%	0,18%	1,07%	3,16%

En 2018, la subvention au CCAS a augmenté de 10% passant ainsi de 235 000 euros à 260 000 euros. Il s'agit aussi de mieux répartir les charges budget commune – budget CCAS. Elle est également évaluée en fonction des besoins du CCAS.

Les autres subventions versées aux associations sont stables, voire en légère baisse en 2018 (- 0,81%). La collectivité maintient ainsi les aides versées au tissu associatif.

	2014	2015	2016	2017	Prévi 2018
Atténuation de Produits	113 746	260 994	210 944	251 924	266 615
Evolution en %	1,13%	129,45%	-19,18%	19,43%	5,83%

Les atténuations de produits sont composées de :

→ Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : entre 2014 et 2018, le montant versé au titre de la péréquation horizontale est de 1 077 803 € dont 240 195 pour 2018.

→ Prélèvement loi SRU : uniquement en 2018 : 26 420 €

➤ **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors exceptionnelles)**

	2014	2015	2016	2017	Prévi 2018
Total des recettes réelles de fonctionnement	8 738 265	8 610 902	8 234 909	8 276 271	8 853 073
Evolution en %	5,81%	-1,46%	-4,37%	0,50%	6,97%

Cette hausse des recettes s'explique par une progression de certains postes recettes. C'est notamment le cas de lignes sur les produits des services, sur la fiscalité directe, sur la fiscalité indirecte, mais également sur les locations.

	2014	2015	2016	2017	Prévi 2018
Produit des services	526 174	606 100	653 900	663 734	700 643
Evolution en %		15,19 %	7,89%	1,50%	5,56%

Le produit des services représente 8 % des Recettes Réelles de Fonctionnement. La fréquentation des services municipaux tarifés est en augmentation, notamment sur la restauration scolaire (+ 13 %) et le périscolaire (+ 26 %).

La collectivité a également su valoriser les coupes de bois par l'obtention de recettes supplémentaires à hauteur de 12 000 €.

	2014	2015	2016	2017	Prévi 2018
Produit des contributions directes (art 73111)	1 804 759	1 862 896	1 910 216	2 014 882	2 412 694
Evolution en %	4,30%	3,22%	2,54%	5,48%	19,74 %

	2017	2018	Évolution
Recettes fiscales (hors rôles sup)	1 983 249	2 337 883	354 633 €
Dont Mesure de l'impact bases fiscales			148 190 €
Dont Mesure de l'impact hausse des taux			206 443 €

✓ **EFFET BASES**

En 2018, la règle d'augmentation des bases fiscales a été modifiée par la loi de finances 2017.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est déterminé de manière automatique, en fonction du dernier taux d'inflation constaté. Il est ainsi calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix hors tabac entre novembre N-1 et novembre N. Pour 2018, le coefficient est de 1.2 %.

L'impact de cette nouvelle mesure est donc une hausse des recettes de la commune de 148 190 € réparties de la manière suivante :

TH : + 66 378 €
TFB : + 82 248 €
TFNB : - 436 €

✓ **EFFET TAUX**

L'augmentation des taux de fiscalité a permis à la collectivité d'augmenter ses recettes réelles de fonctionnement de 206 443 €, réparties de la manière suivante :

TH : + 81 483 €
TFB : + 121 312 €
TFNB : + 3 648 €

En complément de l'analyse sur la hausse des recettes fiscales en 2018, la collectivité a bénéficié également de recettes supplémentaires liées à des rôles complémentaires pour un montant total de 74 810 € qui relèvent des ajustements de la fiscalité sur les rôles 2016 et 2017.

	2014	2015	2016	2017	Prévi 2018
Fiscalité indirecte	4 766 340	4 746 287	4 391 748	4 385 869	4 588 617
Evolution en %	3,70%	-0,42%	-7,47%	-0,13%	4,62%

En 2018, la Communauté de Communes JALLES EAU BOURDE a voté une délibération augmentant la dotation de solidarité versée à la Commune de CANÉJAN grâce à de nouvelles recettes économiques. Cela traduit une attractivité de notre territoire pour les entreprises.

	2014	2015	2016	2017	Prévi 2018
Dotations et participations	1 400 530	1 196 023	1 030 107	968 338	892 520
Evolution en %	-3,60%	-14,60%	-13,87%	-6%	-7,83 %

Sur la période 2014 – 2018, la Commune de CANÉJAN a vu sa dotation de fonctionnement diminuer de 525 179 euros, soit une baisse de 83,95 %.

→ **DGF 2014 : 625 538 euros**

→ **DGF 2018 : 100 359 euros**

Pour mémoire sur la même période, la participation de CANÉJAN au titre du FPIC s'élève en cumulé à 1 046 000 euros.

➤ **LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE**

En termes d'analyse financière, l'épargne brute est l'un des indicateurs de gestion le plus utilisés, car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité.

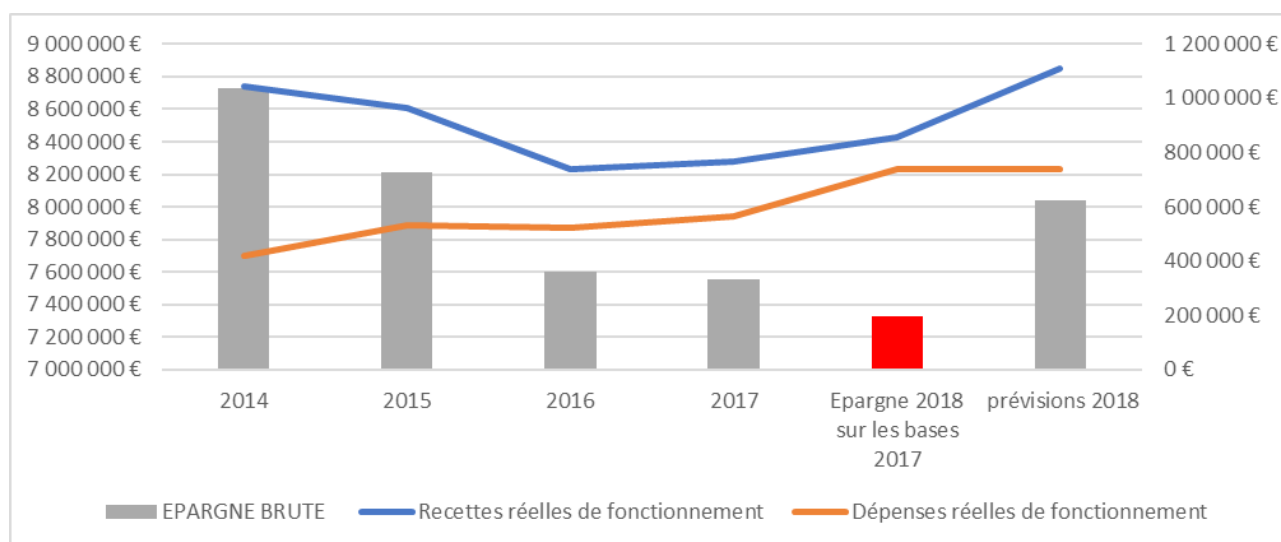
Cette épargne constitue un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un excédent de recettes réelles de fonctionnement (hors opérations exceptionnelles). Cet excédent est indispensable pour financer une partie des investissements et rembourser la dette existante et à venir.

Premiers éléments d'exécution du budget 2018

<i>En millions d'euros</i>	CA 2018 estimé
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions et exceptionnels)	8 853 073
Dépenses réelles de fonctionnement	8 227 989
ÉPARGNE DE GESTION	640 104
Intérêts de la dette	15 020
ÉPARGNE BRUTE	625 084
Capital à rembourser	44 068
ÉPARGNE NETTE	581 016

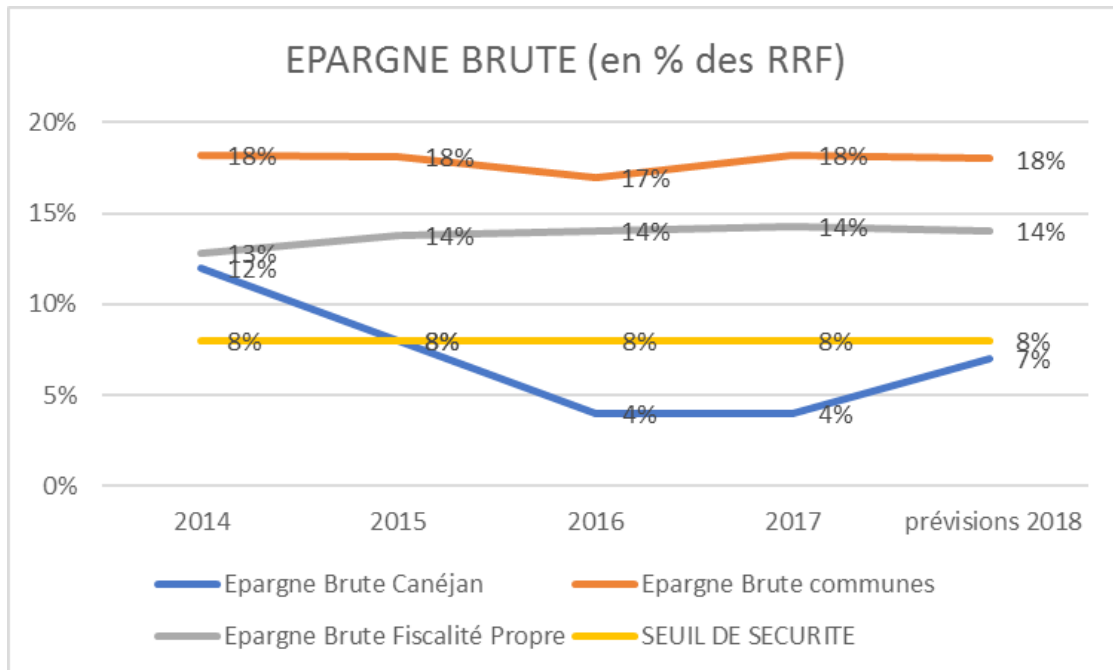
Le tableau ci-dessus est une première approche du compte administratif 2018. Les éléments financiers sont, par définition, indicatifs dans l'attente de la clôture de l'exercice budgétaire et bien évidemment susceptibles d'évoluer.

ÉPARGNE BRUTE POUR CANÉJAN entre 2014-2018



L'analyse des principaux agrégats de la Commune de CANÉJAN depuis plusieurs exercices (hors 2018) montre que l'écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement diminue. L'impact direct de cette tendance se mesure à travers les indicateurs des soldes intermédiaires de gestion, à savoir la chaîne de l'épargne.

Fin 2017, l'épargne brute de la Commune s'est élevée à 332 033 recettes réelles de fonctionnement. Le taux atteint fin 2017 a été par de la moyenne des Communes (18%) et surtout du plancher minimum recommandé par les spécialistes en analyse financière de 8%. (source EXFILO)



Le graphique ci-dessus traduit parfaitement les enjeux budgétaires et financiers de la section de fonctionnement pour les prochains exercices. Un niveau d'épargne brute bas témoigne de fortes tensions financières.

En 2018, au regard de la baisse des dotations de l'État et de l'augmentation du FPIC, ce taux d'épargne brute aurait dû connaître une tension équivalente à 2017, et ce malgré les efforts des services pour contenir les dépenses de fonctionnement.

En 2018, la stratégie financière a porté sur une remontée du ratio de l'épargne brute. C'est donc un travail sur la combinaison dépenses / recettes qui a permis de redynamiser notre courbe de l'épargne.

Ainsi, le Conseil municipal a décidé pour 2018 une réévaluation des recettes fiscales de la Commune.

Les taux de CANÉJAN sont passés de :

	2017	2018	Moyenne strate Gironde	Moyenne nationale
Taxe habitation	9,5 %	10,49 %	27,77 %	24,47 %
Taxe foncière bâti	13,94 %	15,39 %	26,02 %	21,15 %
Taxe foncière non bâti	18,46 %	20,38 %	55,37 %	58,33 %

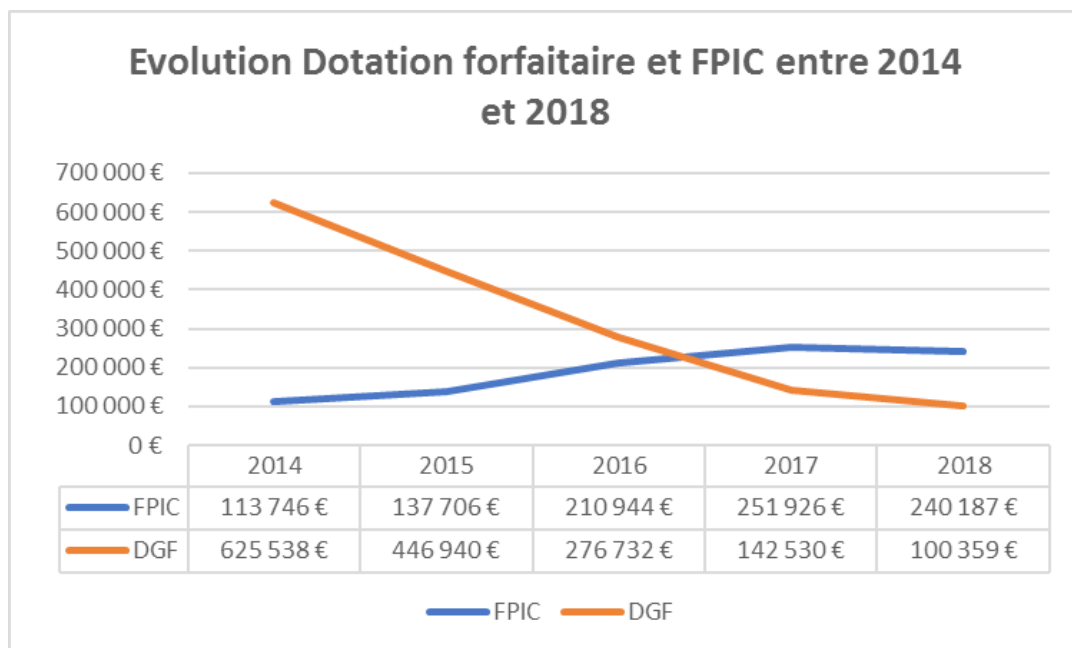
Pour comparaison sur les taux 2018 :

	Canéjan	Cestas	Saint Jean d'Ilac	Léognan	Gradignan
Taxe habitation	10,49 %	15,11 %	17,74 %	19,76 %	23,39 %
Taxe foncière bâti	15,39 %	19,44 %	25,85 %	17,79 %	30,47 %
Taxe foncière non bâti	20,38 %	38,94 %	42,27 %	121,27 %	91,03 %

Une partie des nouvelles recettes fiscales issues de la remontée de taux de 2018 a permis d'absorber la hausse des dépenses de fonctionnement.

Cela signifie qu'à dépenses et recettes constantes, la Commune de CANÉJAN ne dégagerait plus suffisamment d'épargne pour autofinancer une partie des investissements, d'où le besoin dans ce cas d'un recours systématique à l'emprunt, dégradant ainsi un peu plus la section de fonctionnement. (*Intérêts payés en fonctionnement chapitre 66*).

Les contraintes financières liées au **redressement des finances publiques ont eu pour effets directs une baisse de 84 % de la dotation forfaitaire sur la période 2014-2018 (en recette)**, ainsi qu'une augmentation de 111 % du FPIC (en dépense) sur la même période.



➤ ANALYSE DE L'INVESTISSEMENT

Depuis 2014, la Commune de CANÉJAN investit en moyenne environ 2 500 000 d'euros par an. Sur le seul exercice 2018, la Commune de CANÉJAN a investi à hauteur de 2 198 600 euros soit 400 euros par habitant, la moyenne nationale de la strate étant à 235 euros par habitant. Ce ratio indique que le niveau d'investissement de la Commune est assez soutenu.

En 2018, hors Autorisation de Programme / Crédit de Paiement (AP/CP), la Commune a investi à hauteur de 2 118 822 €. Les investissements se répartissent de la manière suivante :

Foncier	722 849 €
Études	12 510 €
Voirie (y compris accessibilité)	555 122 €
Bâtiments (y compris accessibilité)	362 000 €
Transition énergétique	64 889 €
Véhicules dont électrique	114 376 €
Espaces verts (aménagements divers, aires de jeux et matériels)	35 507 €
Matériels informatiques et logiciels	45 889 €
Mobiliers	18 394 €
Matériels divers	64 046 €
Réseau pluvial	42 089 €
Divers	81 151 €

LES AP/CP en cours

- AP/CP structure petite enfance (montants HT):

Montant AP initiale 2017	CP 2017 prévus	CP 2017 consommés	Montant AP réactualisée 2018	CP 2018 prévus	CP 2018 consommés
2 095 000 €	100 000 €	18 406.30 €	2 171 758 €	480 311 €	79 820.98 €

- AP/CP révision du PLU

Montant AP initiale 2017	CP 2017 prévus	CP 2017 consommés	Montant AP réactualisée 2018	CP 2018 prévus	CP 2018 consommés
80 000 €	1 000 €	0 €	80 000 €	12 800 €	0 €

L'analyse de la structure de financement des investissements montre que jusqu'en 2017, quasiment la totalité des dépenses d'investissement a été financée par **le fonds de roulement qui atteint au 31/12/2017 : 4 975 144 euros**

Cette situation a permis à la Commune d'autofinancer ses projets depuis de nombreux exercices sans avoir recours à l'emprunt. Ainsi la Commune utilise les très bons résultats comptables des années antérieures à 2014 pour financer les projets d'équipements.

Cette situation jusque-là très confortable n'est pas pérenne : le fonds de roulement diminue en moyenne depuis 3 ans de 1 200 000 € par an. Il était de 7 500 000 euros en 2015 et sera très certainement fin 2018 à 4 224 000 euros.

➤ **ANALYSE DE L'ENDETTEMENT**

Depuis 2008, la Commune de CANÉJAN n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer les investissements du budget principal.

Le capital restant dû des emprunts est donc une charge à la marge pour le budget général. L'encours de dette par habitant s'élève à 69 euros par habitant alors que celui des Communes de même strate atteint 786 euros par habitant.

La Commune est donc dans une zone verte, puisque très peu endettée. Elle dispose en conséquence d'un ratio d'endettement très favorable, à savoir 1,2 ans. Cela signifie, qu'à endettement constant, il faudrait à la Commune moins de 2 ans pour rembourser sa dette sans faire d'investissements nouveaux.

Néanmoins, si l'épargne brute devenait négative sur plusieurs exercices, la Commune ne dégagerait plus aucune marge de manœuvre pour rembourser son capital restant dû, ce qui est formellement interdit par la législation.

« Interdiction d'emprunter pour rembourser un emprunt »

RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DE LA DETTE

✓ **Objet de la dette**

	Montant	Objet	Date de début	Date de fin
Prêt Caisse des dépôts	165 000 €	Acquisition logements Petit Bordeaux	2007	2036
Prêt caisse épargne	550 000 €	Voirie ACTIPOLIS	2008	2023

✓ **L'encours de la dette**

	2015	2016	2017	2018
Encours de dette au 31/12/2018	461 347,09 €	421 113,67 €	378 841,22 €	334 773,22 €

✓ **La structure de la dette**

	Taux variable	Taux fixe
Encours de dette au 31/12/2018	219 404,66 €	115 368,56 €

La dette ne présente pas de risque pour la Commune. 100 % de l'encours de dette est sur la catégorie A, à savoir taux fixe et taux variable simple (livret A)

✓ **Taux moyen de la dette**

Le taux moyen de la dette au 31/12/2018 est de 3,4 %.

✓ **Dette par prêteur**

	% encours de dette
Caisse des dépôts	34 %
Caisse d'épargne	66 %

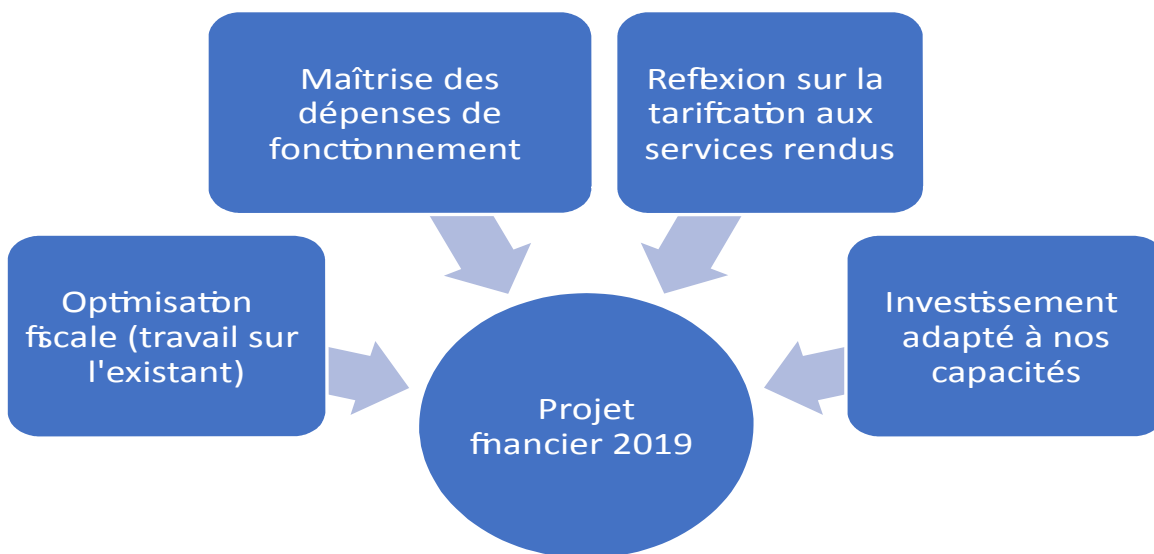
III – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 POUR CANÉJAN

Comme le souligne la Cour des Comptes dans ses différents rapports concernant les finances publiques, la baisse des ressources, et notamment celle de la Dotation Globale de Fonctionnement, a exercé sur les collectivités des contraintes budgétaires importantes.

Dans ce contexte de raréfaction des ressources, la Commune demeure vigilante et veille à conserver une gestion saine afin de maintenir et d'améliorer la qualité des services publics et pouvoir ainsi mettre en œuvre l'ensemble de ses engagements.

L'objectif de l'analyse prospective est d'assurer la pérennité des équilibres financiers et budgétaires de la Commune, tout en évaluant la capacité à réaliser et à poursuivre ses projets d'équipements.

Cette capacité est évaluée en fonction d'hypothèses d'évolutions des autres paramètres financiers : fiscalité directe (base et taux), dotations, dépenses de gestion...



Les projections financières réalisées ont toutes pour postulat de départ le maintien d'un niveau d'épargne suffisant, l'objectif étant de maintenir l'indicateur de taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) au-dessus des 8% recommandés.

Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être utilisée pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

Au cours des prochaines années, la Commune va donc poursuivre une stratégie qui va s'articuler autour de deux axes majeurs :

- **Parvenir à la maîtrise de l'évolution des charges de gestion** dans un contexte budgétaire tendu, afin d'autofinancer au maximum son investissement et, ce faisant limiter le recours à l'emprunt nouveau, à savoir :

1. **Maîtrise des dépenses de fonctionnement** (hors FPIC), tous services, la politique sociale, éducative, culturelle et sportive de

- a. **Limitier la hausse des dépenses du chapitre 011** dans la tendance des exercices précédents (ne pas dépasser le 1% d'évolution sur 2019)

BUDGET 2018	CA PRÉVISIONNEL 2018	BUDGET PRÉVISIONNEL 2019 PRE-ARBITRAGE
2 438 522,05 €	2 218 400 €	2 225 810 €

- b. **Poursuivre l'optimisation des dépenses du Chapitre 012** : Limiter la hausse des charges de personnel à 1% par rapport au réalisé 2018

BUDGET 2018	CA PRÉVISIONNEL 2018	BUDGET PRÉVISIONNEL 2019 PRE-ARBITRAGE
4 863 830 €	4 844 983 €	4 893 070 €

- c. **Maintien du montant accordé aux associations par rapport au budget 2018. Revalorisation de la subvention 2019 versée au CCAS à 280 000 €, l'objectif étant d'être au plus près de la réalité de l'activité du CCAS.**

Les projections en termes d'analyse financière à moyen terme portent sur un maintien des charges de fonctionnement.

La prospective financière portera essentiellement sur une maîtrise, à la fois des charges courantes ainsi que de la masse salariale.

2. Optimiser les recettes de fonctionnement

- a. **Réflexion sur la tarification aux usagers en fonction du coût du service**
- b. **Recherche de nouvelles recettes (subventions, recettes optionnelles)**
- c. **Pas d'augmentation des taux de fiscalité** et prise en compte du coefficient d'évolution des bases estimé pour 2019 à 2,2 %

CA PRÉVISIONNEL 2018	CA PRÉVISIONNEL 2019 (rôles constants)
2 412 694 €	2 465 773 €

➤ Adapter sa politique d'investissement.

Au 31 décembre 2017, la Commune de CANÉJAN a clôturé l'exercice avec un fonds de roulement de 4 975 144 €. Ce résultat brut de clôture correspond au solde cumulé des exercices comptables précédents.

L'objectif sur cet indicateur est de diminuer fortement ce fonds de roulement tout en conservant un niveau sécurisant pour CANÉJAN, niveau qui correspond à environ 2 mois de dépenses (1 200 000 €).

Fin 2018, le résultat brut de clôture devrait atteindre 3 205 358 €, ce qui reste tout de même très correct.

● **Dépenses d'équipement aux chapitres (C20+C21+C23) :**

Au vu du résultat connu à ce jour pour 2018 et au vu du prévisionnel réalisé pour les 2 années à venir, nous préconisons, pour 2019, de faire en sorte que l'ensemble des dépenses d'équipement nouvelles incluant les ouvertures de crédit (244 600 €) votées en décembre 2018 soit positionné à environ **1 200 000€** (hors réserves foncières et lignes budget participatif).

Le montant des Restes À Réaliser (RAR) de 2018, soit 374 062 € (dont 257 614 € pour terrain Chefnoury), s'ajoute à cette somme.

Liste des principaux nouveaux investissements pour 2019 hors AP/CP

Catégorie	Investissements prévus	Montants HYPOTHESES PRE- ARBITRAGES 2019
ÉDUCATION	Équipement numérique des écoles	10 740 €
	Changement clôture école BREL	19 000 €
ACCESSIBILITÉ	AD'AP – accessibilité	38 800 €
BÂTIMENTS	Local lac vert	80 000 €
	1ere tranche locaux Guillemont	145 000 €
	Amélioration conditions travail Centre Simone Signoret – Bureau	50 000 €
VOIRIE	Réfection chaussée chemin de la house	100 000 €
	Voirie divers	100 000 €
MATÉRIELS	Matériels espaces verts / véhicules	100 000 €
CADRE DE VIE	Aménagement des abords du gymnase	121 000 €
	Maillage de pistes cyclables et signalétique pistes	40 000 €
	Aires de jeux	25 000 €
AGENDA 21	5e tranche rénovation énergétique école CASSIOT	30 000 €
	Rénovation énergétique des logements communaux	25 000 €
ACQUISITIONS	Réserves foncières	240 000 €
	TOTAL	1 139 540 €

NOUVEAUTÉ BUDGET 2019

Une ligne « **budget participatif** » sera également intégrée au budget d'investissement 2019 pour un montant de 50 000 €, soit environ 10 euros par habitant.

L'objectif est d'ouvrir les investissements de la collectivité aux projets des citoyens par le biais du budget communal.

L'enveloppe des investissements prévisionnels (hors RAR et AP/CP) sera réajustée chaque année au vu des résultats budgétaires.

Concernant les AP/CP en cours, voici les évolutions à prévoir sur 2019

- **AP/CP structure petite enfance (montants HT) :**

Montant AP initiale 2017	Montant AP réactualisée 2018	Montant AP réactualisée 2019	CP consommés 2017-2018	CP 2019 prévus	CP 2020 prévus	CP 2021 prévus
2 095 000 €	2 171 758 €	2 335 771 €	98 227 €	1 137 279 €	963 781 €	136 482 €

Le réajustement de l'AP/CP structure petite enfance tient compte de l'avenant 2018 ainsi que de la modification du planning prévisionnel de l'opération.

- **AP/CP révision du PLU**

Montant AP initiale 2017	Montant AP réactualisée 2018	Montant AP réactualisée 2019	CP consommés 2017-2018
80 000 €	80 000 €	CLOTURE	0 €

L'AP/CP votée en 2017 sur la révision du PLU ne correspond pas aux besoins actuels de la collectivité. Des études préalables devront être réalisées en amont avant de créer une nouvelle AP/CP répondant cette fois-ci aux besoins.

● **Les recettes d'investissement :**

Les recettes 2019 seront composées comme chaque année de :

- Remboursement du FCTVA sur les dépenses 2017 : niveau estimé à 293 240 €
- Taxe d'aménagement

En termes de subvention, les dossiers éligibles seront transmis aux différents organismes. Néanmoins les subventions importantes attendues et connues à ce jour, notamment sur le dossier de la construction de la nouvelle structure petite enfance, concernent essentiellement le budget 2020 compte-tenu du calendrier prévisionnel des travaux.

Concernant le financement des dépenses d'investissement 2019, les résultats 2018 s'améliorant, la Commune a décidé d'y affecter une partie du résultat cumulé de fonctionnement.

Une enveloppe prévisionnelle de l'ordre de 500 000 euros viendra pour financer les investissements. L'objectif est de limiter au maximum de ne pas dégrader notre capacité de désendettement.

Le recours à de nouveaux emprunts doit s'envisager au travers de niveaux d'épargne suffisants (entre 8 et 15 %) pour couvrir les remboursements des annuités.

L'encours de dette par habitant s'élève à 69 euros par habitant alors que celui des Communes de même strate atteint 786 euros par habitant.

L'encours de dette au 31 décembre 2019 sera de 288 818,80 euros

Pour conclure, tous les objectifs financiers concernant le fonctionnement, l'investissement, la fiscalité et l'endettement sont réajustés chaque année au vu des équilibres dégagés par les comptes administratifs successifs.

Ainsi, pour 2019, la Commune de CANÉJAN détermine dans une prospective pluriannuelle les grands équilibres du budget 2019 compte tenu, d'une part, de la dernière exécution budgétaire connue (2017), d'autre part, de l'exécution budgétaire en cours (2018) et enfin du plan pluriannuel d'investissements.

Synthèse de l'exercice 2018 :

1 – La section d'exploitation :

Principales dépenses d'exploitation	Principales recettes d'exploitation
<ul style="list-style-type: none"> - Intérêts de la dette (4 661 €) - RPQS 2018 (1 144 €) 	<ul style="list-style-type: none"> - PAC sur PC (35 200 € HT) - Redevance assainissement (132 000 € HT) - Prime d'épuration (30 000 € HT)

La section d'exploitation présente pour 2018 un résultat provisoire de l'exercice excédentaire à hauteur de 165 582 €

2 – La section d'investissement

Principales dépenses d'investissement 2018	Principales recettes d'investissement 2018
<ul style="list-style-type: none"> - Interconnexion station épuration (476 000 € HT) - Réfection réseau avenue du lac (200 134.84 € HT) - Divers réseaux (57 098 € HT) 	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention Département (128 676 €) à recevoir - Emprunt (390 000 €)

Pour 2018, la section d'investissement présente un résultat provisoire déficitaire de 104 031 euros.

- **Objectifs 2019 : Maintenir le niveau d'investissement à 300 000 € HT**

Principales dépenses d'investissement 2019	Principales recettes d'investissement 2019
<ul style="list-style-type: none"> - Boîtes de Branchements : 135 000 € HT - Réseaux divers : 130 000 € - Études diverses (3 000 € HT) 	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions - Emprunt à étudier (100 000 €)

3- L'endettement

Dettes pour le budget assainissement :

Montant	390 000 €
Etablissement	Caisse épargne Aquitaine
Objet	Interconnexion station épuration
Taux	Taux fixe de 1.63%
Durée	20 ans
Date de début	2018
Date de fin	2038

Au 01/01/2019, l'encours de dette pour le budget assainissement s'élève à 373 332,15 euros

État de la dette en 2019

Capital restant dû au 31/12/2019	360 654.32 euros
Remboursement du capital en 2019	16 869.93 euros
Intérêts de la dette en 2019	5 976.63 euros
Soit annuité 2019	22 846.56 euros

V – LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Synthèse de l'exercice 2018 :

1 – La section d'exploitation :

Principales dépenses d'exploitation	Principales recettes d'exploitation
- RPQS 2018 : 1 394 €	- Redevance eau potable 55 000 € HT

La section d'exploitation présente pour 2018 un résultat provisoire de l'exercice excédentaire à hauteur de 69 594 €

2 – La section d'investissement

Principales dépenses d'investissement	Principales recettes d'investissement
- Diagnostic des forages : 37 350 € HT	subventions
- Forage de la house : 3 550 € HT	
- Station de pompage : 4 100 € HT	

Pour 2018, la section d'investissement présente un résultat provisoire excédentaire de 273 333 euros.

Objectifs 2019 : Maintenir le niveau d'investissement à 100 000 €

Pour que le budget reste dans un équilibre raisonnable, sans emprunter, le montant total ne devra pas dépasser 100 000 €.

Principales dépenses d'investissement 2019	Principales recettes d'investissement 2019
- Réseaux divers : 90 000 €	- Subventions
- Études diverses : 3 000 € HT	

VI – LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JALLE EAU BOURDE**Dépenses de fonctionnement :**

Pour l'essentiel :

- Contrats prestations de services : ordures ménagères, tri sélectif, déchetterie ;
- Les charges de personnel ;
- L'attribution de compensation qu'elle verse aux communes membres (3 680 895 euros pour CANÉJAN);
- La dotation de solidarité qu'elle verse aux communes membres ;
- Le FPIC, fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales qu'elle verse à l'État.

Recettes de fonctionnement :

Pour l'essentiel :

Les impôts et taxes

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ;
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ;
- Une partie du produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ;
- Une partie de la TH des ménages ;
- Une partie de la TFNB des ménages.

Pour les taux d'imposition fixés par la Communauté de Communes :

Comparaison pour 2018 avec quelques Communes voisines :

Taux de la CFE et de la TEOM dans les communes voisines

Commune	CFE 2018	TEOM 2018
GRADIGNAN	35,06%	7,18%
LEOGNAN	25,94%	12,40%
ST JEAN D'ILLAC	26,02%	12,04%
CESTAS	26,02%	11,05%
CANÉJAN	26,02%	11,05%

Pour 2019, les taux de la CFE et de la TEOM n'ont pas encore été votés par le Conseil Communautaire.

Dépenses d'investissement

Catégorie	Investissements prévus
ZONES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	Acquisition d'une emprise foncière à St Jean d'Illac (lieudit Illaguet Nord)
	Poursuite des travaux d'aménagement des zones
	Poursuite des acquisitions de terrains zone Briqueterie
TRANSPORT	Acquisition d'un autocar (si besoin)
VOIRIE	Travaux de pistes cyclables
	Tranche de réfection de voirie au chemin de Camparian
DÉCHETS	Acquisition des bacs individuels de collecte pour les habitants de Cestas et CANÉJAN
	Travaux d'extension de la déchetterie de Saint Jean d'Illac
FONCIERS	Surcoûts fonciers (soldes les opérations Chemin de Malores, Zac de Guillemont, Clos Vert Cœur, Clos d'Ignacia, Clos d'Octavie)